

Cameroun, Nigeria, ONU

Entre la force de la palabre et la primauté du droit

L'Organisation des Nations Unies peut être considérée, à juste titre, comme l'artisan à la fois du différend frontalier nigéro-camerounais et de son règlement. En effet, dans la mouvance d'une décolonisation « à la sauvette », elle s'est compromise dans la question du Cameroun septentrional au point de constituer le terreau d'un conflit qu'elle ne pourra résoudre que quarante-huit ans plus tard.

Le présent ouvrage analyse le rôle plutôt positif des Nations Unies et conforme aux principes directeurs de la Charte. Toutefois, le droit international a eu recours aux vertus de la palabre africaine, conduite par deux peuples frères, pour trouver une solution définitive à ce vieux litige.

André-Hubert Onana Mfege est officier supérieur de l'armée camerounaise, docteur en histoire militaire et études de défense de l'université de Montpellier-III, breveté de l'école de guerre du Cameroun, diplômé de l'école du commissariat de l'air (Salon-de-Provence) et de l'Institut d'études politiques d'Aix-en-Provence, auditeur du Centre d'études stratégiques de l'Afrique (Washington, DC) et de l'Institut international du droit humanitaire (San Remo, Italie). Chercheur et écrivain confirmé, il a déjà réalisé plusieurs publications dans les domaines de la littérature, de la géopolitique et des relations internationales.



ISBN : 978-2-296-56158-8
21,50 €



L'Harmattan

Cameroun, Nigeria, ONU

André-Hubert Onana Mfege

André-Hubert Onana Mfege

Cameroun, Nigeria, ONU

Entre la force de la palabre et la primauté du droit